



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

CHALLENGE DE DRESSAGE 2026

Les challenges de dressage sont ouverts uniquement aux paires cavalier/cheval (pony), dont le cavalier est **licencié au GEPL** et membre d'un cercle **affilié** au GEPL, et dont la monture est en ordre d'immatriculation ou d'enregistrement à la FRBSE.

Pour participer aux différents challenges du GEPL il sera obligatoire d'avoir le brevet Etrier d'Or, sauf pour les plus de 40 ans et les cavaliers détenteurs d'une licence PARA.

SUBDIVISIONS :

Epreuve Régionales : (Uniquement sur les concours Régionaux du GEPL)

Challenge Préparatoire A : Régional Licence 01

Challenge Initiation Pony : Régional Licence 02 - 03

Challenge Initiation Cheval : Régional Licence 02 - 03

Epreuves Communautaires : (Sur concours C2 et C3 du GEPL) - Immatriculation obligatoire

Challenge Niv 1 Pony : Communautaire Licence 03 – 04 – 06

Challenge Niv 1 Cheval : Communautaire Licence 03 – 04 – 06 - 08

Challenge Niv 2 : Communautaire Licence 03 – 04 – 06 – 08

Challenge Niv 3 : Communautaire Licence 03 – 04 – 06 – 08

PARTICIPATION :

Les challenges se déroulent sur tous les concours de la saison, organisés par le GEPL (**Régionaux, C2 et C3**) soit du 01 avril au 31 octobre, sauf les concours sur sélection.

Un cavalier peut participer à plusieurs challenges du GEPL.

Une épreuve sera comptabilisée pour le challenge s'il y a au moins **3 participants** à cette épreuve.

En régional nous tiendrons compte uniquement du cavalier, pas de la paire cavalier / cheval ou pony

Une paire peut participer au challenge de son niveau.

Lorsqu'une paire cavalier/cheval (pony) change de catégorie pendant la saison, elle recommence à zéro dans sa nouvelle catégorie.

Néanmoins, lorsqu'une paire monte de catégorie et qu'il n'y a plus assez de concours pour participer valablement au challenge du niveau supérieur, la paire peut participer à l'épreuve de son ancien challenge en accès au niveau supérieur (La paire sera évidemment HC) et les points accumulés seront comptabilisés pour le challenge de son niveau initial. Si une paire descend de niveau par obligation en cours de saison elle ne pourra pas participer au challenge durant la saison en cours.

Une paire qui monte du niveau 3 vers le niveau 4 en cours de saison pourra terminer le challenge du niveau 3 en accumulant des points dans les épreuves de niv.3 en C3. (La paire sera évidemment HC)

GRILLE DES POINTS :

Les points seront attribués sur base du classement final de l'épreuve de Handicap, y compris les cavaliers du niveau qui ne participent pas au challenge (**Cavaliers d'autres groupements ou du niveau supérieur**)

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

Seules les paires qui obtiennent 57% ou plus se verront attribuer des points.

Les points sont attribués de la façon suivante : 100 points au 1er – 90 points au deuxième – 85 points au troisième – 80 points au 4^{ème} – 78 points au 5^{ème} – 76 points au 6^{ème} – 74 points au 7^{ème} et ainsi de suite.

Le cavalier présentant une RLM avec plus de 57 % aura automatiquement un ajout de 5 points à ses points de challenge de l'épreuve de son niveau. (Les cavaliers qui auront présenté un minimum de 4 RLM en Régional ou 7 en concours communautaire avec plus de 57 % seront sélectionnés pour présenter une RLM lors du JIL 2026)

En cas d'ex-aequo, les cavaliers reçoivent les mêmes points. (Exemple : 2 cavaliers premiers, tous les deux reçoivent 100 points mais les 90 ne sont pas attribués et le 3^{ème} reçoit alors 85 points)

CLASSEMENT FINAL :

Pour être classé dans le challenge Régional Préparatoire A (Réservé aux cavaliers ayant une 01) et participer à la manche de la finale, le cavalier devra avoir participé à un minimum **de 4 concours avec plus de 57 %**

Pour être classé dans le **challenge Régional Initiation** (Réservé aux cavaliers ayant une 02 - 03) et participer à la manche **de la finale**, le cavalier devra avoir participé à un minimum **de 6 concours en catégorie cheval ou 4 concours en catégorie poney** avec plus de 57 %. Le classement final tiendra compte des 7 meilleurs résultats en cheval et 5 en poney.

Pour être classée dans un **challenge Communautaire** et participer à la manche Finale, la **paire cavalier/cheval** devra avoir participé à un minimum **de 7 concours** avec plus de 57 %. Le classement final tiendra compte des 8 meilleurs résultats.

Certaines épreuves d'un même niveau peuvent être regroupées.

Exemple : Poneys et Chevaux du niveau 1

Un maximum de 10 cavaliers par challenge participera aux épreuves Finales. Si ex-aequo à la 10^{ème}, tous les cavaliers ex-aequo à la 10^{ème} place participeront à l'épreuve de Finale. En cas de désistement pour l'épreuve finale il n'y a pas de remplacement.

Tout litige sera examiné par la Commission de Dressage et l'OA du GEPL, et la décision sera sans appel.

Pour la Commission de Dressage du GEPL.

Francis Carlens